

### 3.1.2 Les unités paysagères

La définition d'une unité paysagère est donnée dans la version de 2010 du « guide de l'étude d'impact sur l'environnement des parcs éoliens » réalisé par le Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement durable et de la Mer : « Une unité paysagère correspond à un ensemble de composants spatiaux, de perceptions sociales et de dynamiques paysagères qui procurent par leurs caractères une singularité à la partie de territoire concernée. Une unité paysagère est caractérisée par un ensemble de structures paysagères. Elle se distingue des unités voisines par une différence de présence, d'organisation ou de formes de ses caractères. »

L'analyse cartographique suivante, associée à des sorties sur le terrain, ainsi qu'à la lecture de l'Atlas régional des Paysages de Poitou-Charentes ont permis d'identifier et de caractériser les paysages de la zone d'étude. Cinq grands types de paysages sont présents dans le périmètre d'étude : les **paysages de plaines vallonnées et / ou boisées**, les **plaines de champs ouverts**, les **paysages de bocages**, les **paysages de vallées** et les **paysages des terres boisées** en limite sud-ouest.

#### GRANDS ENSEMBLES PAYSAGERS

d'après l'inventaire régional des paysages

Source : Conservatoire d'espaces naturels et des sites de Poitou-Charentes



Carte 7 : Grands ensembles paysagers de la région Poitou-Charentes.

A l'intérieur de ces grands ensembles paysagers, dix unités paysagères se distinguent (cf. carte page suivante) :

Pour les paysages de **plaines vallonnées et / ou boisées** :

- o Les terres rouges, secteur des taillis
- o Le Ruffécois

Pour les paysages de **plaines et champs ouverts** :

- o La Plaine de Niort
- o Les plateaux de Pamproux et de Lezay

Pour les **paysages de bocages** :

- o Les terres rouges secteurs bocagers
- o Le bocage de Bougon-Avon

Pour les **paysages de vallées** :

- o La vallée de l'Autise et de ses affluents,
- o La vallée de la Sèvre Niortaise et de ses affluents,
- o La vallée de la Basse Charente

Pour les **paysages des terres boisées** :

- o La Marche boisée

Ces unités paysagères sont définies grâce aux composantes physiques et humaines du territoire (relief, eau, végétation, cultures, bâti) mises en évidence précédemment, qui, combinées entre elles de manière plus ou moins complexe, révèlent des paysages différents. Elles sont localisées sur la carte page suivante.

Le projet éolien se situe à cheval sur les unités paysagères des terres rouges (secteur bocager) et du plateau de Pamproux.